

## DOSSIER DE PRESSE

**L'ADEME AU 54<sup>E</sup> SALON INTERNATIONAL DE  
L'AGRICULTURE**

Le 24/02/2023

### Sommaire :

1. L'alimentation durable.....p.2
2. Les forêts.....p.4
3. Les énergies renouvelables.....p.10
4. Les sols.....p.13
5. Les produits biosourcés.....p.15

# **Alimentation durable**

## Appel à projets du Programme National pour l'Alimentation pour assurer la Transition alimentaire

Dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation se tenant chaque année depuis 2014 à l'initiative du ministère en charge de l'Alimentation, un appel à projets annuel visant à aider le développement de projets fédérateurs, démultipliables et / ou exemplaires a été lancé. Celui-ci vise à soutenir des projets en faveur d'une alimentation saine, sûre et durable.

**Appel à projets du Programme National pour l'Alimentation 2022-2023 :**  
**« Vers une Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat »**

Doté d'une enveloppe globale de 3 millions d'euros, cet appel à projets du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a été lancé en partenariat avec le ministère de la Santé et de la Prévention, le ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et l'Agence de la Transition Écologique (ADEME).

Cet appel à projets récompensera des projets visant la transition agricole et alimentaire, permettant l'adoption de comportements alimentaires durables favorables à la santé, et favorisant la lutte contre la précarité alimentaire. L'appel à projets apportera son soutien tant à des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) émergents qu'aux projets structurants d'envergure régionale ou nationale, visant à accompagner les PAT sur les différents axes du Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition (PNAN).

### Développer la résilience alimentaire des territoires

Les Projets Alimentaires Territoriaux permettent d'agir de façon systémique dans la mesure où ils visent à **assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante pour tous**. Dans le même temps, ils **doivent prendre en compte la protection de l'environnement et des paysages et peuvent ainsi contribuer à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique**. Ils constituent enfin des instruments clefs pour **développer la résilience alimentaire des territoires notamment par la mise en relation et l'animation des acteurs d'un territoire, la mise en convergence de la production agricole et de la consommation et le développement de pratiques agro-écologiques**.

### Agenda



Les lauréats de l'édition 2022-2023 seront présentés le 2 mars 2023, à 14h15, sur le stand du MASA

### Pour aller plus loin :

- Les travaux prospectifs Transition(s) 2050 – <https://transitions2050.ademe.fr/et>
- Des travaux dédiés à l'affichage environnemental - [https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/consommer-autrement/passer-a-l'action/reconnaitre-produit-plus-respectueux-environnement/dossier/laffichage-environnemental/affichage-environnemental-secteur-alimentaire-experimentation-20202021Des études régionales sur la résilience alimentaire – https://librairie.ademe.fr/2907-alimentation](https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/consommer-autrement/passer-a-l'action/reconnaitre-produit-plus-respectueux-environnement/dossier/laffichage-environnemental/affichage-environnemental-secteur-alimentaire-experimentation-20202021Des%20%C3%A9tudes%20r%C3%A9gionales%20sur%20la%20r%C3%A9silience%20alimentaire)
- ADEME Magazine - *Quelle assiette pour atteindre la neutralité carbone ?* : <https://infos.ademe.fr/magazine-fevrier-2023/dossier/>

# Les forêts

Il est nécessaire de trouver le point d'équilibre permettant à la fois de préserver la qualité des écosystèmes et de développer les usages du bois. Sans quoi nous n'atteindrons pas les objectifs de transition écologique.

Dans le cadre de son étude « *Transition(s) 2050* » publiée l'an dernier, l'ADEME a exploré quatre scénarios qui pourraient conduire à la neutralité carbone en 2050. Aucun ne peut se passer de l'exploitation du bois dans les secteurs de la construction, des matériaux ou de l'énergie. « *Nous n'atteindrons pas l'objectif en nous appuyant seulement sur le rôle de puits de carbone des forêts*, assure Jérôme Mousset, directeur Bioéconomie et énergies renouvelables à l'ADEME. *Leur capacité à stocker le CO<sub>2</sub> est essentielle, c'est une des raisons pour lesquelles nous devons les préserver voire les développer. Mais, pour remplir ses engagements climatiques, la France doit aussi diviser par six ses émissions de gaz à effet de serre et renoncer à l'utilisation des énergies fossiles. Cela implique une forte décarbonation de ses activités économiques. Or le bois est une solution renouvelable pour se substituer à certains matériaux plus émetteurs de gaz à effet de serre ou aux énergies fossiles* ». À condition, bien sûr, que ce bois provienne de forêts gérées durablement, et que la hausse des prélèvements soit maîtrisée.

**25** MILLIONS D'HECTARES

de forêts françaises, dont 17 en métropole et 8 outre-mer.

(Source : ONF, 2000)

### Intervenir sur toute la chaîne

Comment développer les usages du bois tout en gérant durablement la forêt ? C'était l'objet des Assises de la forêt et du bois organisées par l'État durant l'hiver 2021-2022. Tous les acteurs concernés y étaient conviés pour dessiner une vision désirable et partagée des forêts, capables de concilier ses différentes fonctions. Sur cette base, plusieurs mesures ont été prises par l'État, notamment celle de renforcer le dispositif « *Renouvellement forestier* », désormais géré par l'ADEME. 150 millions d'euros y seront consacrés en 2023-2024. Il s'agit d'aider les propriétaires à renforcer la résilience des forêts avec des opérations de replantation ou de régénération ciblées, sur des massifs sinistrés, malades ou dépérissants. L'objectif est notamment de favoriser une diversification des essences et une préservation des espaces riches en biodiversité, pour limiter leur vulnérabilité au changement climatique.

Le gouvernement a par ailleurs débloqué 400 millions d'euros en faveur de la structuration et de la modernisation de la filière forêt-bois. Il l'a annoncé début 2022 dans le prolongement de sa stratégie d'investissement France 2030 pour soutenir la compétitivité de l'industrie française. « *Nous gérons déjà des financements pour développer l'usage du bois pour la construction (via les Investissements d'Avenir) et pour la production de chaleur à partir de biomasse (via le Fonds Chaleur). Cette nouvelle enveloppe permet de renforcer la cohérence dans nos actions sur la transition écologique en intervenant sur toute la chaîne du bois, de sa production à son utilisation finale, en passant par les maillons intermédiaires* », indique Jérôme Mousset. Ainsi, à travers l'appel à manifestation d'intérêt « *Exploitation forestière et sylviculture performantes et résilientes* » (AMI ESPR), l'ADEME aide les entreprises réalisant des travaux forestiers à se mécaniser et à se moderniser, à condition que les engins et équipements choisis, en plus d'être plus performants et à moindre risque d'accident pour les ouvriers, aient un impact le plus limité possible sur les sols forestiers. Les bénéficiaires, des PME, doivent par ailleurs être engagées dans des démarches de durabilité.

Les appels à projets « *Biomasse chaleur et industrie du bois* » (BCIB) et « *Industrialisation des produits et systèmes constructifs bois et biosourcés* » (SCB) s'adressent, quant à eux, aux entreprises de transformation du bois, notamment aux scieries, aux fabricants de combustibles pour chaufferies bois ou aux fabricants de matériaux biosourcés innovants, tels que les poutres ou panneaux en bois lamellé-collé pour les bâtiments. S'ils aident ces acteurs à gagner en performance, ces dispositifs leur montrent aussi qu'ils peuvent réduire leurs factures et devenir plus autonomes sur le plan énergétique en utilisant prioritairement des coproduits de bois (sciures, écorces, etc.).

## Sobriété nécessaire

« Notre priorité reste néanmoins la sobriété dans nos modes de consommation, rappelle Sarah Martin, cheffe du service Agriculture, forêts et alimentation de l'ADEME. Cette question se retrouve dans tous les scénarios, même les plus optimistes quant à la capacité des technologies à compenser une transition écologique trop tardive. C'est pourquoi nous continuons à inciter les entreprises, collectivités et particuliers – comme nous l'avons toujours fait – à réduire leurs consommations d'énergie et à n'acheter que ce dont ils ont durablement besoin ». Tout produit, même biosourcé, toute énergie, même renouvelable, a des impacts sur l'environnement. En outre, l'augmentation des prélèvements bois non contrôlée conduirait à remplacer peu à peu des écosystèmes riches et divers par des monocultures d'arbres à croissance rapide, parfois gérées de façon intensive. Cette évolution participerait à appauvrir les sols, augmentant ainsi la vulnérabilité aux aléas climatiques des forêts (maladie, sécheresse extrême...) et réduisant leur capacité à stocker durablement du carbone.

## Deux appels à projets pour favoriser le développement du bois construction et autres matériaux biosourcés

L'appel à projets « *Biomasse chaleur et industrie du bois* » (BCIB) s'adresse aux scieries et au secteur du panneau. Il vise à augmenter les capacités de séchage afin de répondre aux exigences de qualité des marchés du bois d'œuvre (construction, ameublement, emballages, etc.) et à favoriser l'utilisation des coproduits générés par les industries du bois afin d'apporter une autonomie énergétique par la production de chaleur. L'appel à projets « *Industrialisation des produits et systèmes constructifs bois* » (SCB) encourage le développement de capacités supplémentaires de sciage de gros bois ou encore le développement de lignes de production de parquets ou de matériaux transformés utilisés dans la construction.

### Pour aller plus loin :

- L'ADEME Mag de mars 2023 « *Forêts et filières bois : un équilibre à trouver* »
- À propos de la filière forêt-bois : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/forets-filieres-bois>
- La synthèse de l'étude « *Transition(s) 2050* » : <https://librairie.ademe.fr/cadic/6529/transitions2050-synthese.pdf?modal=false>





Gettyimages

# LES MULTIPLES FONCTIONS DE LA FORÊT

Une gestion durable des forêts implique de prendre en compte tous les « services rendus » par ces espaces naturels : à l'économie et à la transition écologique, mais aussi à l'environnement, au territoire et à la société. Tous les usages doivent pouvoir se concilier.



**UNE FONCTION ÉCOLOGIQUE :**  
les forêts sont des réservoirs irremplaçables de biodiversité. Elles purifient l'air et les eaux souterraines.



**UNE FONCTION CLIMATIQUE :**  
les arbres et les sols sont des puits de carbone. Le carbone reste piégé dans le bois, y compris quand celui-ci est coupé. En revanche, il retourne dans l'atmosphère quand on brûle le bois. Il faut donc privilégier les usages du bois qui préservent ce stock (construction, matériaux à longue durée de vie, etc.).



**UNE FONCTION PROTECTRICE CONTRE LES RISQUES NATURELS :**  
les forêts atténuent l'érosion des sols et des littoraux, leurs sols perméables aident à réguler les inondations, les arbres font obstacle aux chutes de blocs et avalanches...



**UNE FONCTION ÉCONOMIQUE :**  
le bois sert à produire des matériaux de construction, des meubles, du papier, du carton, des produits biosourcés, de l'énergie... Toutes ces filières sont sources d'emplois et contribuent à l'indépendance du territoire en termes de ressources et d'énergie.



**UNE FONCTION ATTRACTIVE :**  
le paysage contribue à l'attractivité d'un territoire pour ses habitants, ainsi qu'à l'activité touristique.



**UNE FONCTION SOCIALE ET SANITAIRE :**  
les forêts sont des espaces gratuits de loisirs, où promeneurs, sportifs et cueilleurs de champignons vont s'oxygéner, se ressourcer ou trouver un îlot de fraîcheur.

## « COCONSTRUIRE LE FUTUR »

Sylvie Lardon, géographe spécialiste des démarches participatives à INRAE

« Le projet S'EnTET\*, financé par l'ADEME en 2020-2021, a permis de tester sur des territoires une démarche – le « Jeu des territoires vivants » – visant à faire cohabiter durablement les différents usages d'une forêt. Il s'agissait d'inviter tous les acteurs concernés à dresser ensemble un diagnostic de la situation, puis à se projeter dans différentes visions du futur. Ils devaient alors s'interroger sur les actions qu'ils pouvaient mettre en œuvre à leurs niveaux pour aller dans le sens d'un scénario voulu ou pour éviter un scénario « catastrophe ». »

\* S'Engager dans la Transition Écologique dans les Territoires : [librairie.ademe.fr/recherche-et-innovation/5606-s-entet-s-engager-dans-la-transition-ecologique-dans-les-territoires.html](http://librairie.ademe.fr/recherche-et-innovation/5606-s-entet-s-engager-dans-la-transition-ecologique-dans-les-territoires.html)

 [www.onf.fr](http://www.onf.fr)

## Des dispositifs de soutien spécifiques pour la filière forêt-bois

Dans le cadre de France 2030, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, ont annoncé avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement en charge de France 2030, le lancement de plusieurs dispositifs de soutien à la filière forêt-bois.

France 2030 fait de la filière forêt-bois un secteur stratégique pour projeter l'économie française dans une transition indispensable et atteindre les objectifs d'une économie décarbonée à horizon 2050, mais aussi pour regagner en souveraineté industrielle, comme le montrent la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et le Programme National pour la Forêt et le Bois (PNFB), lancé par le Gouvernement. Pour y parvenir, il convient de valoriser la ressource forestière nationale et développer ses marchés aval (matériaux, industrie, énergie).

### Soutenir les entreprises impliquées dans l'exploitation du bois grâce à l'appel à manifestation d'intérêt « *Exploitation forestière et sylviculture performantes et résilientes* »

Lancé dans le cadre de France 2030 et opéré par l'ADEME pour le compte de l'État, l'appel à manifestation d'intérêt « *Exploitation forestière et sylviculture performantes et résilientes* » s'articule autour de 2 volets : d'abord **structurer le maillon de l'exploitation forestière en accompagnant des démarches collectives innovantes** ; ensuite **accompagner la modernisation des entreprises en soutenant leurs investissements dans des équipements performants d'un point de vue économique, social et environnemental**.

Ouvert jusqu'au 8 septembre 2023, ce dispositif vise à soutenir les entreprises impliquées dans l'exploitation du bois en aidant leurs investissements dans des équipements performants et respectueux des sols, limitant la pénibilité et les risques d'accidents, tout en participant au financement du développement d'outils numériques collectifs et de matériels innovants.

### Déployer plus largement la chaleur renouvelable avec l'appel à projets « *Biomasse chaleur pour l'industrie du bois* »

La production de chaleur renouvelable à partir de co-produits de l'industrie du bois permet d'associer deux priorités dans le développement de cette industrie :

- **Augmenter les capacités de séchage ;**
- **Utiliser les coproduits générés par les industries du bois afin d'apporter une autonomie énergétique par la production de chaleur à partir de biomasse en substitution aux énergies fossiles.**

Lancé dans le cadre de France 2030 et opéré par l'ADEME pour le compte de l'État, cet appel à projets est dédié aux projets biomasse dont la production thermique est supérieure à 4 000 MWh/an visant à alimenter en chaleur des industries du bois manufacturières. Il vise la production de chaleur renouvelable à partir de co-produits de l'industrie du bois pour répondre aux besoins de séchage.

Ce dispositif est ouvert jusqu'au mercredi 20 septembre 2023 à 15h00.

### Accompagner la montée en puissance de la filière bois avec l'appel à projets « *Industrialisation de produits et systèmes constructifs bois et autres biosourcés* »

La demande du secteur de la construction sur le segment bois et autres biosourcés est amenée à monter en puissance, appuyée par des politiques incitatives et par une appétence sociétale grandissante pour l'usage de matériaux et produits renouvelables et favorables à la lutte contre le changement climatique.

Cet appel à projets s'adresse à l'ensemble de la filière bois d'une part, et aux autres matériaux biosourcés d'autre part, que la stratégie d'accélération « *Solutions pour la Ville Durable et bâtiments innovants* » de France 2030 accompagne au titre du déploiement de l'industrialisation. **L'ouverture au rapprochement des filières permet**



**d'associer les dispositifs de construction mixtes utilisant à la fois le bois et d'autres matières biosourcées et de réunir dans un même appel à projets des entreprises exprimant un besoin commun de création ou d'extension de capacités de production, ou de développement de technologies innovantes.**

Ce dispositif est ouvert jusqu'au lundi 15 mai 2023 à 15h00.

**Pour aller plus loin :**

- L'appel à projets : <https://agriculture.gouv.fr/france-2030-ouverture-de-plusieurs-appels-projets-en-soutien-la-filiere-foret-et-bois>

# Énergies renouvelables

## Etude ADEME « Photovoltaïque et terrains agricoles : un enjeu au cœur des objectifs énergétiques »

Pour atteindre l'objectif de 40% d'énergies renouvelables dans la production d'électricité à l'horizon 2030 fixé dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), le développement du photovoltaïque au sein des exploitations agricoles est un levier majeur. Ceci se traduit par le déploiement, déjà dynamique, d'installations photovoltaïques sur les toitures des bâtiments agricoles et sur les surfaces dégradées ou artificialisées ainsi que sur les terrains agricoles.

Toutefois, ce développement sur les sols agricoles pose un double enjeu de recherche d'espace et de préservation des terres agricoles. Il est ainsi important de veiller à la préservation de la qualité des sols et de prendre en compte les impacts sur les activités agricoles, qu'il s'agisse des interactions directes entre ces deux productions (alimentaires et énergétiques) mais également des conséquences potentielles économiques, sociales, territoriales et environnementales d'une telle association.

Plusieurs types de projets peuvent respecter ces différents critères, et leur déploiement pourrait contribuer à rattraper le retard de la France dans ses objectifs de développement des énergies renouvelables. **Parmi ceux-ci, l'agrivoltaïsme se distingue par le(s) service(s) apporté(s) en réponse à une problématique agricole et par la synergie qu'il présente entre production agricole principale et production photovoltaïque secondaire.**

**D'autres projets, dits « de couplage d'intérêt potentiel pour l'agriculture », ont été identifiés et démontrent un équilibre entre les deux activités, en permettant notamment l'accès à du matériel technique pour l'exploitation. On parle alors d'agrivoltaïsme, c'est-à-dire de projets se caractérisant par des synergies entre production agricole et production photovoltaïque sur une même surface de parcelle.**

### Donner les clefs pour évaluer les projets photovoltaïques sur terrains agricoles

Dans ce contexte d'intérêt croissant de la filière photovoltaïque pour les terrains agricoles et au regard de la grande variété des solutions techniques existantes, **l'ADEME a réalisé une étude nationale inédite ayant pour objectif de dresser un état de l'art des connaissances sur le sujet et d'aider les parties prenantes à évaluer la pertinence des différents types de projets photovoltaïques sur terrains agricoles.**

Pour parvenir à ses conclusions en tenant compte de tous les points de vue des parties prenantes, **l'ADEME s'est entourée d'un comité d'experts multidisciplinaires, d'une quarantaine de personnes et d'un comité de pilotage incluant le ministère de la Transition Ecologique et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.** Cette étude a également bénéficié de multiples échanges avec **un panel élargi de parties prenantes, incluant notamment des syndicats agricoles.**

### Agenda



Rendez-vous le 28 février à 10h00 sur le stand de l'INRAe pour la conférence dédiée à l'agrivoltaïsme

### Pour aller plus loin :

- L'étude ADEME « Photovoltaïque et terrains agricoles : un enjeu au cœur des objectifs énergétiques » : <https://presse.ademe.fr/2022/04/photovoltaique-et-terrains-agricoles-un-enjeu-au-coeur-des-objectifs-energetiques.html?hilitte=agrivoltaisme>

## INFOGRAPHIE : « Méthanisation : quelles retombées pour les territoires ? »

# MÉTHANISATION : QUELLES RETOMBÉES POUR LES TERRITOIRES ?

## UN LEVIER D'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE

**1450** unités  
de méthanisation

en France au  
1<sup>er</sup> janvier 2023

↑ **+42%** en 2 ans

Source : ADEME 2023



En 2022

**7 TWh**

de biométhane injectés  
dans le réseau de gaz  
contre un objectif de 6,  
soit 1 an d'avance

Objectif 2023 de la PPE



Et en 2050 ?

**110 TWh**

de gisement  
mobilisable en  
méthanisation

Transition 2050, scénario 2

Une énergie  
renouvelable  
produite 365 j/an  
La méthanisation  
produit du biogaz  
local sans interruption.  
Autre avantage : le  
biométhane peut être  
stocké dans les réseaux.

## DE NOMBREUX SERVICES À L'ÉCHELLE LOCALE

### Un traitement des déchets optimisé

**2 X** moins cher  
que l'incinération  
ou l'enfouissement

### Demain, des biodéchets à mobiliser

D'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024,  
tous les citoyens,  
entreprises et collectivités  
seront concernés  
par le tri à la source  
des biodéchets  
pouvant être valorisés  
via la méthanisation.

Déchets verts,  
alimentaires...  
Effluents  
d'élevage,  
résidus de  
culture...

**15 à 20 %**  
des matières  
introduites sont  
des biodéchets



### Des énergies renouvelables

Un méthaniseur traite  
15 000 tonnes/an  
de matières

**500**  
maisons  
chauffées

ou **60** bus urbains  
alimentés en carburant

Le biogaz émet  
**6 à 8 X** moins  
de gaz à effet de serre  
que le gaz d'origine fossile

Carburant  
Gaz  
Chaleur  
Électricité

### Et la concurrence avec l'alimentation ?

La France impose une  
limite aux cultures  
principales dédiées à la  
méthanisation. Les  
méthaniseurs doivent  
valoriser en priorité les  
effluents d'élevage,  
biodéchets et couverts  
agronomiques\*.

\* Cultures intermédiaires  
entre 2 cultures alimentaires

### Un soutien à l'agriculture

**1** unité de méthanisation sur une exploitation

→ Une réduction des gaz  
à effet de serre  
de l'élevage

→ Une autonomie  
énergétique (chauffage  
des bâtiments, carburant  
pour les tracteurs)

→ Des revenus  
complémentaires

→ Une réutilisation  
du digestat pouvant  
remplacer jusqu'à  
70 % des engrais  
minéraux

### Un moteur économique

**4 400** emplois non délocalisables  
en 2020 et d'autres à venir



## ATTENTION AUX IDÉES REÇUES !

**1** Plus de trafic ?  
Un projet moyen de 11 000  
tonnes représente 1 à 2  
passages de camions par jour.

**2** Des paysages impactés ?  
Les installations peuvent être  
intégrées à leur environnement,  
végétalisées et partiellement  
enfouies.

**3** Des mauvaises  
odeurs ? Celles possibles  
sont liées aux transports  
et au déchargement des  
déchets.

**4** Des risques d'explosion ?  
Strictement encadrée, une  
unité de méthanisation n'est  
pas plus dangereuse qu'une  
station essence.

POUR ALLER PLUS LOIN Guide de l'ADEME « La méthanisation en 10 questions »



Pour aller plus loin :

- Guide « La méthanisation en 10 questions » : <https://librairie.ademe.fr/produire-autrement/5026-la-methanisation-en-10-questions-9791029718694.html>

# Les sols

## La Fresque du sol



Le sol ne se limite pas à une simple surface que l'on foule : c'est un volume vivant, actif, sensible et fragile qui constitue un écosystème à part entière à la base d'une grande partie des formes de vie sur Terre. En constante interaction avec les autres compartiments de l'environnement (eau, air, roches, organismes vivants), il est un lieu d'intenses échanges de matières et d'énergies. Intervenant dans les cycles de l'eau, du

carbone, du phosphore et de l'azote, et offrant des habitats pour les organismes vivants, il participe au bon fonctionnement et au maintien des écosystèmes naturels.

### Une fresque pour remettre les sols au cœur des débats

L'Homme tire de ces fonctions écologiques une multitude de bénéfices pour assurer son bien-être : production de biomasses alimentaires ou non alimentaire, de médicaments, de matériaux de construction, régulation de la qualité de l'eau et de ses flux, régulation du climat, support de construction... En réalité, **la quasi-totalité des activités humaines dépendent directement ou indirectement des sols.**

Ce volume vivant caché sur lequel repose les fondements de nos sociétés est pourtant méconnu, peu pris en compte, voire menacé. L'indifférence ou la méconnaissance, associées à la pression des activités urbaines, agricoles et industrielles, au manque de réglementation visant la protection des sols, **engendrent d'importantes dégradations, pour certaines irrémédiables dans la mesure où un sol de qualité se constitue sur plusieurs centaines, voire milliers d'années.**

Faire comprendre la complexité des enjeux liés aux sols et l'importance qu'ils ont dans le maintien de nos sociétés est indispensable pour permettre un passage à l'action en pleine conscience vers une gestion durable de ces écosystèmes. C'est cette mission que se donne la Fresque du sol développée par l'AFES et l'ADEME.

50 cartes reconstituant cet écosystème et les menaces qui y pèsent ont été coconstruites par la communauté scientifique "sol française" afin d'assurer la qualité des notions abordées. L'ensemble a été testé par près de 800 personnes de tous horizons.

### Faire appel à l'intelligence collective

Au travers d'un atelier pédagogique collaboratif de 3 heures se tenant dans le cadre du Salon International de l'Agriculture, animé par un facilitateur agréé, les participants (toute personne ayant un lien direct ou indirect au sol : citoyens, décideurs, entreprises, aménageurs...) aborderont les notions essentielles pour comprendre ce qu'est un sol, comment celui-ci se forme et quelles fonctions écologiques découlent de ses propriétés pour ensuite découvrir l'ensemble des services que l'on en retire, et comprendre les menaces associées à nos activités humaines et leurs conséquences. Cette prise de recul collective sur la complexité du système est suivie d'une réflexion collaborative sous forme de jeu de rôle pour faire émerger les solutions à mettre en œuvre à différents niveaux permettant une gestion durable des sols.

La Fresque du sol fait la passerelle entre plusieurs outils existants qui seront portés à connaissance des participants au cours de l'atelier afin de **favoriser la transition écologique grâce à une prise de conscience globale sur ces sujets d'importance.**

#### Pour aller plus loin :

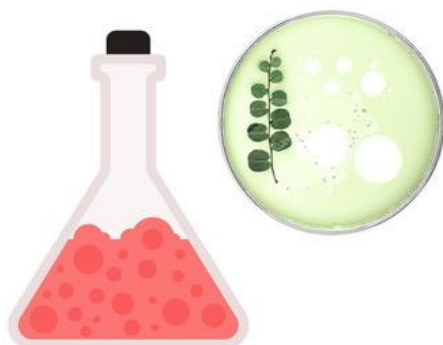
- Découvrez en images la *Fresque du sol* : <https://www.afes.fr/actions/fresque-du-sol/>



## **Les produits biosourcés**



## LES PRODUITS BIOSOURCÉS UN MARCHÉ EN PLEIN ESSOR



### CHIMIE

**11%** des matières premières utilisées par l'industrie de la **chimie** en France sont d'origine végétale

La **chimie** du végétal représente **10%** du chiffre d'affaires de la **chimie** française

Sa croissance est de **+5% par an**

### CONSTRUCTION

**1** logement sur **15** est construit en **bois** en France

Dans l'Hexagone, la construction **bois** représente :

**1,93** milliard d'euros de chiffres d'affaires en 2020

**27** millions de mètres carrés d'isolants biosourcés ont été mis en œuvre en 2020 :

Soit l'équivalent de : **84 000**  
**maisons individuelles isolées**



### TEXTILE ET COMPOSITES

Bois, chanvre, liège... : les ressources utilisées sont nombreuses. Exemple avec le **lin**.

La France produit **60%** des **fibres de lin** utilisées dans le monde

**En 10 ans**, les surfaces de **lin** pour les textiles cultivés en France **ont plus que doublé**

Association Chimie du Végétal (ACDV), Observatoire national de la construction bois, Association des Industriels de la Construction Biosourcée, CELC, SSP, CIPALIN, Freepik.

#### Pour aller plus loin :

- Guide « Les produits biosourcés en 10 questions » : <https://librairie.ademe.fr/produire-autrement/6117-les-produits-biosources-en-10-questions-9791029720949.html>

## Appel à projets national produits biosourcés

Pour atteindre les objectifs de neutralité carbone, les produits biosourcés se présentent comme un levier pour réduire la dépendance de notre industrie aux ressources fossiles. Ils sont également un levier de croissance majeur pour la compétitivité et l'emploi par le développement des technologies industrielles en France et la fabrication de produits biosourcés venant notamment se substituer aux produits pétrosourcés. Dans ce contexte, l'ADEME a lancé début 2022, l'appel à projets national produits biosourcés. Relevé tous les quatre mois en moyenne, cet appel à projets est ouvert jusqu'au 14 janvier 2024.

### Accélérer le développement des biotechnologies industrielles françaises et la fabrication de produits biosourcés

Cet appel à projets s'inscrit dans une volonté du Gouvernement **d'accélérer le développement des biotechnologies industrielles françaises et la fabrication de produits biosourcés**, en soutien des ambitions du plan France 2030. Aussi, il vise à :

- Poursuivre le soutien à la recherche et à l'innovation sur les biotechnologies industrielles et les produits biosourcés.
- Sécuriser l'approvisionnement en biomasse.
- Favoriser l'investissement productif et le développement de l'offre française.
- Soutenir le développement de solutions innovantes à faible impact environnemental, y compris des solutions alternatives aux emballages en plastique à usage unique.

#### Pour aller plus loin :

- Retrouvez le détail de l'appel à projets :  
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/sites/default/files/Produits%20biosourc%C3%A9s%20-%20France%202030%20-%20F%C3%A9vrier%202023.pdf>

## ADEME

Tél : 01 58 47 81 28  
Mél : [ademepresse@havas.com](mailto:ademepresse@havas.com)  
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette  
92541 Montrouge Cedex



### L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de la Transition énergétique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

[@ademe](#)